

Règlement Séjour

- Priorité de remplir les minibus avant de prendre des voitures.
- Franchise minibus : en cas d'accident, la franchise sera répartie sur tous les participants des minibus.
- Une caution de 50€ sera demandée à tous les passagers et conducteurs des minibus.
- Nécessité d'avoir 3 chauffeurs dont un remplaçant par minibus. Les contrats de location sont établis à leurs noms. Les chauffeurs se chargent de la prise des véhicules ainsi que du retour selon les conditions du contrat (plein d'essence, propreté) et sont vigilants lors de l'état des lieux.
- Les dépenses « carburant », « autoroute » et « parking » sont prises en charge par un des chauffeurs et sont remboursées sur justificatifs au retour.
- Annulation :
 - o Seulement les annulations pour raisons de santé ou autres motifs graves (décès, ...) seront prises en compte (voir conditions « assurance annulation » des organismes de vacances).
 - o Remboursement :
 - Séjour : par l'assurance.
 - Transport : 50% à charge et 50% réparti sur tous les participants au titre de la solidarité.